



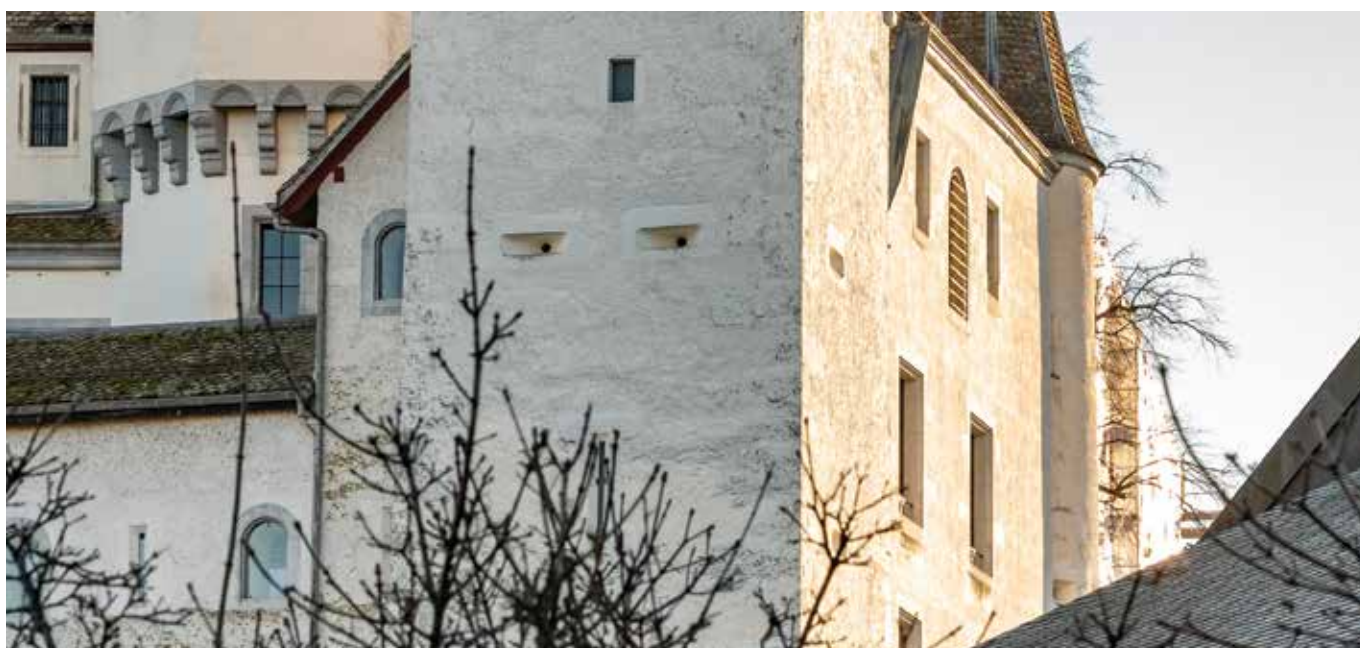
CAISSE D'ÉPARGNE DE NYON



Rapport de gestion
2025



S O M M A I R E



Acteur bancaire régional depuis 1828, la Caisse d'Épargne de Nyon accompagne particuliers et entreprises avec des solutions adaptées à leurs besoins. Coopérative, elle mise sur la proximité, la stabilité de son personnel et l'échange humain. Sa mission : offrir à chacun la possibilité d'épargner, d'investir et de construire un avenir serein. Entre services en agence, assistance téléphonique et accès digital, la CEN allie tradition et innovation pour un accompagnement fiable et durable.

Découvrez l'histoire de la CEN en scannant le QR code



2	La CEN en bref en 2025
3	Message de la CEN
6	Chiffres clés de l'exercice 2025
8	Gouvernance d'entreprise
18	Bilans
20	Compte de résultat
22	État des capitaux propres
26	Annexe aux comptes annuels
46	Rapport de révision
49	Devoirs de publication en lien avec les fonds propres et les liquidités
50	Rive: un quartier qui fait vivre Nyon
54	Soutien aux manifestations et sociétés locales

CAISSE D'ÉPARGNE DE NYON

Société coopérative

Membre de l'Association suisse des banquiers

Rue St-Jean 11 - CP 2205 - 1260 Nyon 2

info@cen.ch - www.cen.ch

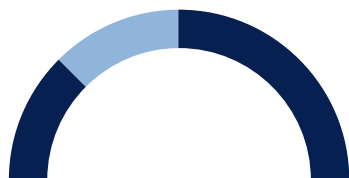
T. 022 994 77 77

La CEN en bref en 2025

197^e
exercice



669 mios de CHF
total du bilan



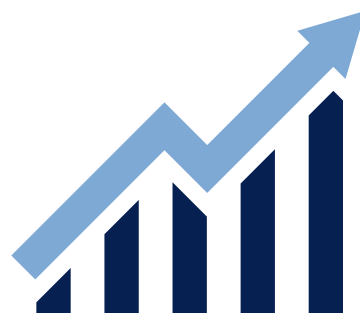
1.7 mio de CHF
bénéfice de l'exercice



12%
dividende



19
collaboratrices et collaborateurs



2025, 197^e exercice de la Caisse d'Epargne de Nyon

Géopolitique : Le choc des blocs et le refuge helvétique

Si l'exercice 2025 s'est achevé sur une note de résilience malgré la fragmentation des échanges, 2026 s'ouvre comme l'année des arbitrages structurels. Entre le retour des réflexes interventionnistes à l'échelle mondiale et une pénurie de logements aiguë, notre pays doit piloter sa stabilité avec une précision chirurgicale.

L'année écoulée restera celle de la fin des certitudes. Sous l'impulsion d'une politique tarifaire américaine agressive, le protectionnisme n'est plus une menace, mais un nouveau paradigme qui a forcé les entreprises mondiales à une refonte brutale de leurs chaînes logistiques. Tandis que l'axe Washington-Pékin a fait preuve d'une surprenante endurance, l'Europe, plombée par une Allemagne en panne de moteur, a peiné à trouver son second souffle.

«Le protectionnisme n'est plus une menace, mais un nouveau paradigme qui redessine les chaînes logistiques mondiales.»

Dans ce tumulte monétaire, la Banque nationale suisse (BNS) a joué son rôle de pare-feu : en ramenant son taux directeur à 0 %, elle a délibérément ralenti l'envolée du franc.

Cette quête de sécurité a propulsé les métaux précieux vers des sommets stratosphériques. En 2025, l'or a bondi de 44 % et l'argent de 116 % (en CHF), alors que le billet vert s'effritait de 13 % face à la monnaie helvétique.

L'exception suisse face au mur de la transition

Avec une croissance du PIB de 1,4 %, la Suisse fait figure d'exception. Une inflation quasi nulle (0,3 % à 0,7 %) et des secteurs d'excellence, pharma et horlogerie en tête, ont servi de remparts. Cependant, l'horizon 2026 s'assombrit légèrement : le ralentissement de la demande mondiale et une détente du marché de l'emploi, avec un chômage projeté à 3,2 %, signalent une phase de transition plus exigeante.

«Avec une croissance du PIB de 1,4 %, la Suisse fait figure d'exception dans un environnement international marqué par les incertitudes.»

À Berne, les équilibres vacillent. Entre la mise en œuvre de la suppression de la valeur locative et un déficit budgétaire de 845 mios, le Conseil fédéral se prépare à une cure d'austérité pour maintenir la discipline constitutionnelle du frein à l'endettement.

L'offensive industrielle de l'IA (Intelligence artificielle)

2025 a marqué le passage des promesses aux investissements massifs. La course mondiale à l'IA a vu des dizaines de milliards injectés via des géants de la Silicon Valley. Les projections pour 2026 dépassent les 400 milliards de dollars notamment par les gouvernements eux-mêmes désireux de ne plus dépendre des technologies américaines. Un défi énergétique se dresse devant nous face au besoin en électricité et en ressources minérales pour soutenir le déploiement et la croissance de ce secteur.



Antonio Circelli (Directeur) et Jacques Ansermet (Président)



Immobilier lémanique : La fracture énergétique s'amplifie

Malgré ce ralentissement économique, le marché immobilier du bassin lémanique reste l'un des plus tendus d'Europe. En 2026, la pression ne faiblit pas, mais la sélection se durcit. On assiste à l'émergence d'un marché à deux vitesses : les biens labellisés Minergie font l'objet d'une surenchère systématique alors que les objets énergivores subissent des décotes. Les acheteurs intègrent désormais le coût des rénovations obligatoires.

Avec un taux de vacance critique de 0,89 %, le manque de logements locatifs devient un enjeu politique majeur. Le canton de Vaud a d'ailleurs durci le ton en imposant la transparence des loyers à la relocation pour endiguer la spéculation.

« Dans le district de La Côte, la rareté du foncier agit désormais comme une véritable valeur refuge pour le capital immobilier. »

Au cœur de cette dynamique, le district de La Côte s'affirme plus que jamais comme un centre de décision autonome. Véritable pôle magnétique pour les sièges sociaux internationaux, la région de Nyon bénéficie d'une demande locative solvable et inélastique. En 2026, la rareté du foncier y fait office de valeur refuge, protégeant le capital immobilier contre les fluctuations conjoncturelles du reste du pays.

Organisation

Au terme de l'exercice 2025, la Caisse d'Epargne de Nyon disposait d'un effectif renforcé de 19 collaborateurs, représentant 16,9 équivalents temps plein (contre 13,8 l'année précédente). Cet investissement dans nos ressources humaines inclut l'accompagnement de deux apprentis de 1^{re} année, réaffirmant notre engagement en faveur de la formation.

La conduite opérationnelle est exercée par un Comité de direction présidé par M. Antonio Circelli, Directeur, entouré de MM. Daniel Guérin et Daniel Zeltner, Sous-directeurs. Suite au départ à la retraite anticipée en fin d'exercice de M. Daniel Guérin, responsable des crédits, dont nous saluons l'engagement, la relève est d'ores et déjà assurée par M. Yann Mange qui reprend cette fonction stratégique dès le 1^{er} janvier 2026.

Gestion des risques

Fidèle à ses exigences de prudence, le Conseil d'administration a procédé, lors de sa séance du 10 décembre 2025, à une revue exhaustive de la cartographie des risques, en stricte conformité avec les directives de la FINMA.

Rapport de gestion

Porté par la résilience du marché immobilier, notre bilan a franchi une nouvelle étape avec une croissance robuste de 6,8 %, s'élevant désormais à CHF 668,8 mios. Cette progression est essentiellement tirée par la vitalité de notre activité hypothécaire (+ 11,4 % pour atteindre CHF 537,5 mios), laquelle compense largement la contraction des créances à la clientèle. Au final, le volume global des crédits a progressé de 10,3 % pour s'établir à CHF 561,9 mios.

« Grâce à la confiance de sa clientèle, la Caisse d'Epargne de Nyon refinance aujourd'hui près de 90 % de ses crédits par les dépôts qui lui sont confiés. »



Cette évolution réjouissante s'est également étendue aux dépôts de la clientèle, qui ont franchi un nouveau sommet historique à CHF 499,3 mios (+ 7,3 %). Grâce à un flux d'apports nets de CHF 34,1 mios sur l'exercice, ces fonds ont renforcé notre structure financière en assurant désormais le refinancement de 88,9 % de nos crédits.

Dans un environnement de taux toujours sous pression, le résultat brut des opérations d'intérêt s'est établi à CHF 6,601 mios, en repli de 5,6 %, tandis que le résultat net s'est élevé à CHF 6,266 mios. Parallèlement, nos charges d'exploitation se sont affichées à CHF 3,803 mios (+ 4,6 %), reflétant l'expansion de notre effectif et des investissements structurels nécessaires au développement de notre établissement.

Dans la lignée de 2024, le présent exercice s'est distingué par une rentabilité exceptionnelle. L'optimisation de notre portefeuille de titres a notamment propulsé le résultat opérationnel à un niveau inédit de CHF 4,293 mios (+ 41,8 %). Cette performance obtenue dans un contexte boursier favorable, nous a permis de renforcer nos réserves pour risques bancaires généraux par une dotation de CHF 2 mios, tout en dégageant un bénéfice de CHF 1,721 mio (+ 14,6 %).

Afin de pérenniser le développement de la CEN, le Conseil d'Administration soumettra à l'approbation de l'Assemblée générale une affectation du bénéfice dédiée à la consolidation de nos fonds propres, ainsi que le versement d'un dividende de 12 % du capital social.

Ce succès est le fruit d'une confiance partagée : nous remercions chaleureusement nos clients et sociétaires ainsi que nos collaboratrices et collaborateurs pour leur engagement au quotidien qui nous permet d'offrir un accueil et un accompagnement irréprochables.

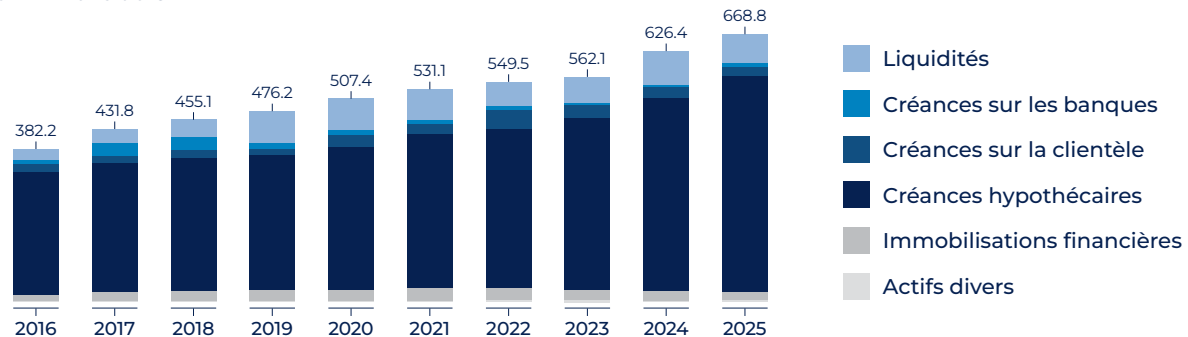
Jacques Ansermet
Président

Antonio Circelli
Directeur

Chiffres clés de l'exercice 2025

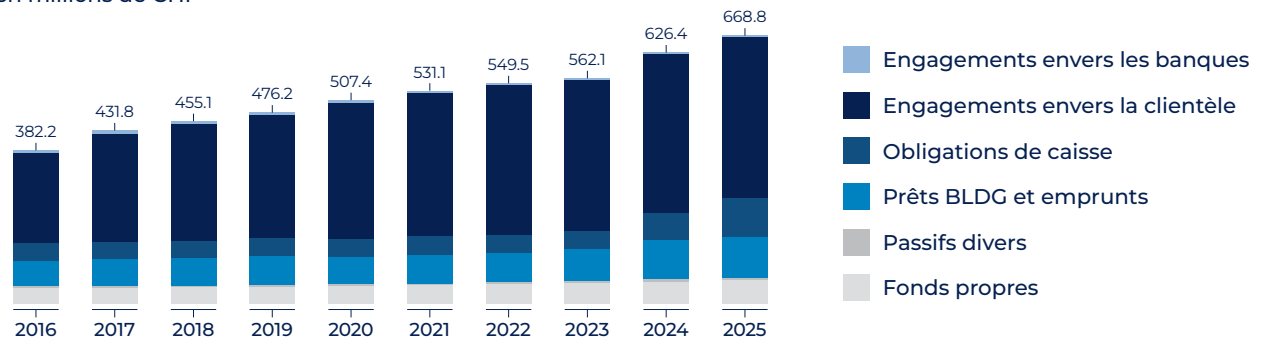
Actifs

en millions de CHF



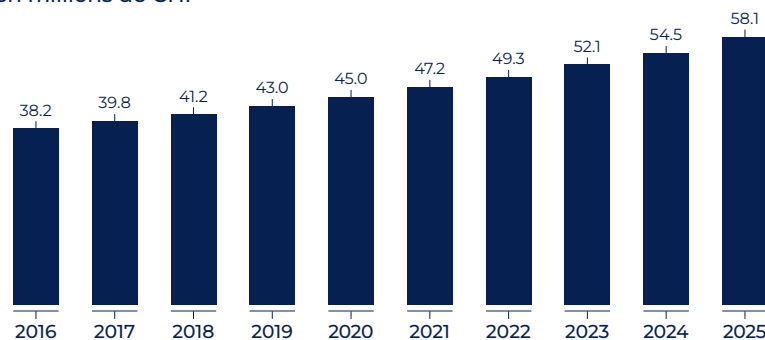
Passifs

en millions de CHF

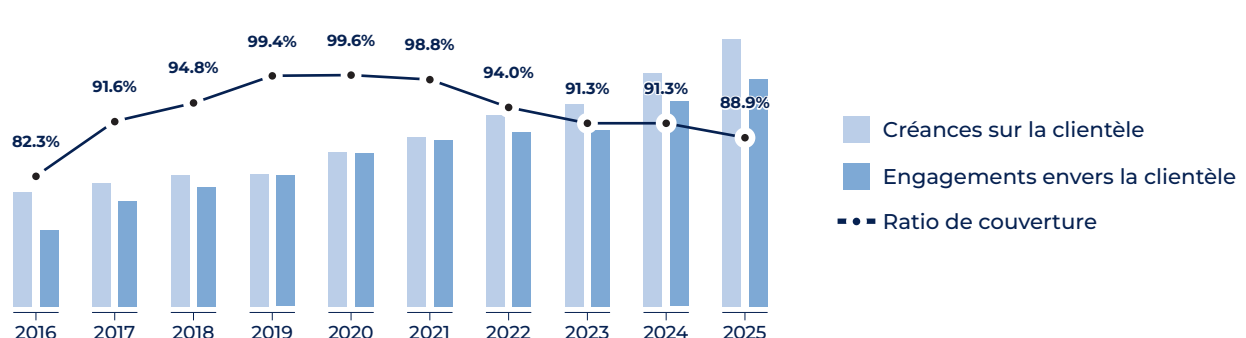


Fonds propres

en millions de CHF

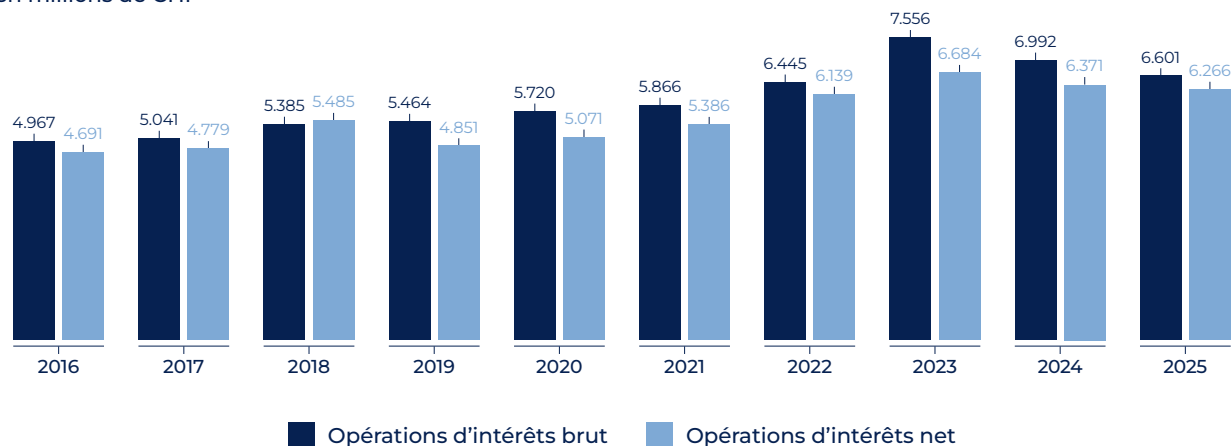


Ratio de couverture



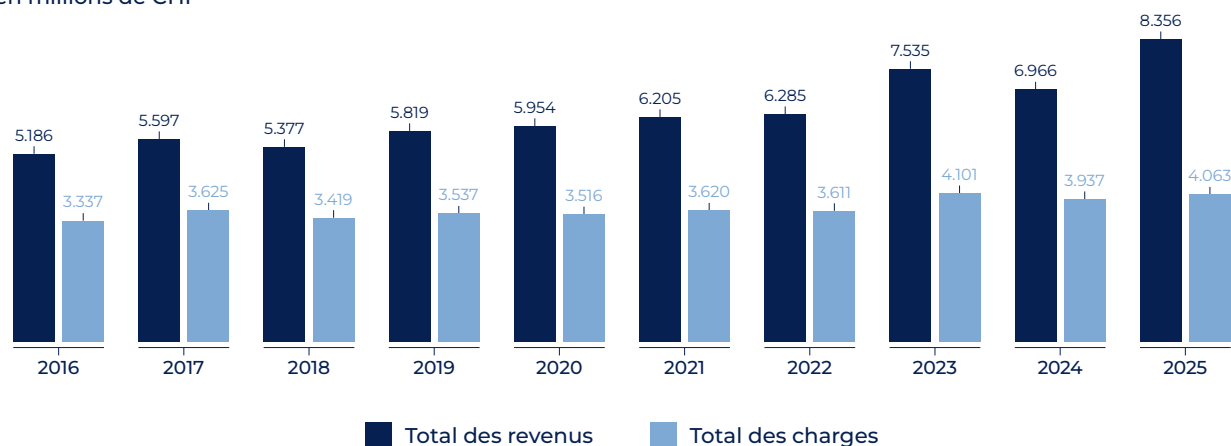
Résultat des opérations d'intérêts

en millions de CHF



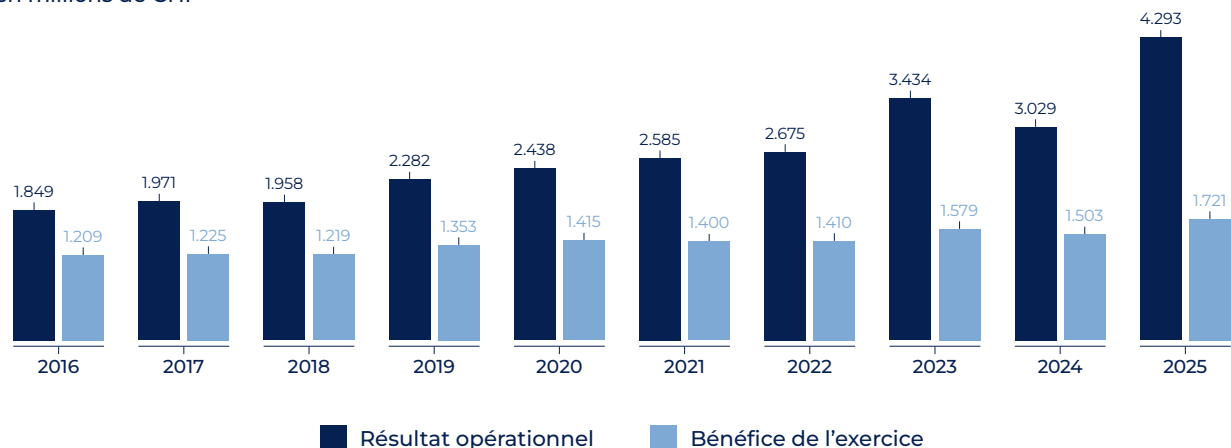
Revenus et charges d'exploitation, corrections de valeur et variation des provisions

en millions de CHF



Résultat opérationnel et bénéfice de l'exercice

en millions de CHF



Gouvernance d'entreprise

La gouvernance d'entreprise désigne l'ensemble des principes et les structures sur la base desquels un établissement est conduit et contrôlé par ses organes. La FINMA définit ses exigences au sein de la Circ.-FINMA 2017/01 « Gouvernance d'entreprise – banques ».

La conduite de la Caisse d'Epargne de Nyon société coopérative repose sur les deux organes que sont le Conseil d'administration et le Comité de direction. Ces organes ont des attributions et des devoirs distincts.

Le Conseil d'administration assume la haute direction et la surveillance générale de la banque. Le Comité de direction est l'organe chargé de la gestion opérationnelle de la banque. Elle est subordonnée au Conseil d'administration. Ces deux organes assument leurs responsabilités conformément aux dispositions légales, aux statuts et au règlement d'organisation (ROG).

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé d'au moins cinq membres, choisis parmi les sociétaires. Les administrateurs sont nommés pour quatre ans et sont rééligibles.

Le Président convoque le Conseil d'administration chaque fois que les circonstances l'exigent, mais de manière générale une fois par mois. Pour être valables, les décisions doivent être prises à la majorité des voix. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

Le Conseil d'administration détermine la stratégie commerciale et édicte des principes directeurs concernant la culture d'entreprise. Il approuve le concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de l'établissement et supporte la responsabilité de la réglementation, de la mise en place et de la surveillance d'une gestion des risques efficace ainsi que du pilotage des risques globaux.



De gauche à droite :
Christophe Challande, Bérénice Guignard Nava, Jacques Ansermet, Jacques-Daniel Noverraz, Nicolas Delachaux

Jacques Ansermet *



1957, Suisse
Ingénieur civil HES, Chésereux
Entrée en fonction en 2012
Président du Conseil
d'administration depuis 2019
Échéance du mandat en 2028

Formation

Apprentissage de dessinateur-géomètre CFC
Études d'ingénieur civil HES (1981).

Parcours professionnel

Jacques Ansermet entre au bureau E. Dupuis en 1981 dont il devient associé (3 membres) en 1991 sous la nouvelle dénomination E. Dupuis et Associés Ingénieurs Civils SA, puis associé à parts égales (2 membres) en 2005 auprès de cette même société qui est radiée en novembre 2013. En 2011, il crée sa société J. ANSERMET Ingénieur Civil Sàrl en qualité d'actionnaire unique.

Autres activités et groupements d'intérêt

Président de la Fondation Goblet
Président de la Fondation pour le logement des familles glandoises
Syndic de Chésereux durant 3 législatures de 1998 à 2011
Député au Grand conseil vaudois durant 2 législatures de 2007 à 2017
Municipal nommé par le Conseil d'Etat à Bassins (2018) et Vevey (2019).

** Respectent les critères d'indépendance selon les cm 17 ss de la Circ.-FINMA 2017/01*

Nicolas Delachaux *



1960, Suisse
Architecte EPFL-SIA, Nyon
Entrée en fonction en 2014
Vice-président du Conseil
d'administration depuis 2019
Échéance du mandat en 2026

Formation

CFC dessinateur en bâtiment (1980)
Diplôme d'architecte de l'École polytechnique fédérale de Lausanne EPFL (1988)
Maîtrise postgrade en Sauvegarde du patrimoine bâti de l'EPFL (1993)
Formation juridique en matière d'expertise et cours de formation en matière d'expertise financière immobilière au Collège Suisse des Experts Architectes, EPFL, UNI Fribourg (1995-1997).

Parcours professionnel

En 1988, Nicolas Delachaux crée son atelier d'architecture Boujol & Delachaux SA avec son associé Bernard Boujol avec qui il collabore depuis 1983. Depuis 1988, il est membre de la Société Suisse des Ingénieurs et Architectes (SIA) et Architectes (CSEA). Il est également membre de plusieurs commissions d'urbanisme ou développement communal. Dès 2008, après le départ de B. Boujol, Denis Glatz puis en 2019 Joao-Paulo Magalhaes deviennent associés du bureau Glatz-Delachaux architectes associés.

Autres activités et groupements d'intérêt

Diverses participations à des commissions telles que la commission technique du Château de Chillon, commission du patrimoine culturel immobilier de l'Etat de Vaud (CPCI), commission technique de Patrimoine Suisse Vaud
Régulièrement sollicité pour des expertises par des instances juridiques
Expert au service de l'Office fédéral de la culture section Monuments et Sites depuis 2008.

Jacques-Daniel Noverraz *



1974, Suisse
Notaire
Entrée en fonction en 2014
Membre du Conseil
d'administration
Échéance du mandat en 2026

Formation

Master of Law de l'Université de Fribourg en 2001
Thèse de licence de l'Université de Lausanne en 2005.

Parcours professionnel

Au terme de ses études de droit, Jacques-Daniel Noverraz effectue des stages au sein des Études de Me Eric Châtelain, Pully (2005-2006), de Dubois & Crot, Nyon (2006-2007), puis de Burnier, Nyon (2007-2008). Après obtention de l'acte de capacité pour la pratique du notariat en 2008, il devient notaire associé de l'Étude Burnier & Noverraz, puis, de 2013 à 2022 de l'Étude DBCN notaires, à Nyon. En janvier 2023, il ouvre sa propre Étude.

Autres activités et groupements d'intérêt

Membre du Conseil de Fondation de la Fondation Notariat Vaud
Président de l'Association des notaires vaudois.

Bérénice Guignard Nava *



1973, Suisse
Juriste, Nyon
Entrée en fonction en 2019
Membre du Conseil
d'administration
Échéance du mandat en 2027

Formation

Études de droit – Université de Genève (1998)
Diplômes STEP 2005 (Society of Trust and Estate Practitioners)
Swiss Advanced Certificate in Trust Management – STEP 2009.

Parcours professionnel

Après des études de droit à l'Université de Genève, Bérénice Guignard Nava débute sa carrière professionnelle à la banque Barclays. Elle complète ensuite sa formation avec les diplômes STEP et le Swiss Advanced Certificate in Trust Management puis entre à l'UBS dans un rôle de conseillère en planification patrimoniale et successorale. Elle rejoindra plus tard Ardel Trust Company SA avec la responsabilité du développement des affaires et du conseil patrimonial, fonctions qu'elle exercera dans d'autres sociétés indépendantes, avant de fonder en 2025 Nissi Trust SA qu'elle dirige en tant qu'administratrice et directrice générale.

Christophe Challande



1966, Suisse
Entrepreneur, Nyon
Entrée en fonction en 2021
Membre du Conseil
d'administration
Échéance du mandat en 2029

Formation

CFC employé de commerce (1985)
Formation Institut Suisse pour la formation des
cadres d'entreprise IFCAM (2002-2004).

Parcours professionnel

Christophe Challande entre en 1986 dans
l'entreprise familiale Challande & Fils SA, Nyon,
en tant qu'employé de commerce, il en prend
la direction dans les années 1990 et en devient
propriétaire en 1998.

Administrateur des sociétés Challande & Fils
Holding Sàrl, CHN Transports SA, Challande
Immobilier Sàrl, Sotridec SA, à Nyon.

Autres activités et groupements d'intérêt

Président de l'Association Suisse des Marchands de
Matériaux section romande
Municipal Commune de Duillier depuis 2011
Président du Rotary Nyon-La Côte depuis juillet
2025.

Comité de direction

La gestion de la Banque et la représentation à l'égard des tiers sont confiées à un Comité de direction composé de trois membres nommés par le Conseil d'administration et présidé par le Directeur.

Le Comité de direction est responsable de l'activité opérationnelle en conformité avec la stratégie commerciale, les prescriptions et les décisions de l'organe responsable de la haute direction.



De gauche à droite :
Daniel Zeltner, Antonio Circelli, Daniel Guérin

Antonio Circelli



1966, Suisse
Entrée en fonction en 2007
Directeur de la Banque
Président du Comité de direction

Formation

CFC employé de commerce Gestion (1985)
Maîtrise fédérale d'employé de banque (1995).

Parcours professionnel

Au terme de son apprentissage, Antonio Circelli devient en 1985 responsable administratif auprès d'une PME. Il entre en 1987 au Crédit Suisse, Lausanne, en qualité d'assistant au service du contentieux. Il rejoint en 1990 les bureaux de Zurich comme collaborateur au back-office bourse et assistant à la gestion de fortune.

À son retour au Crédit Suisse à Lausanne courant 1991, il reprend la gestion d'un portefeuille de clients commerciaux et privés qu'il développe de 1991 à 1996. Courant 1996, il entre en fonction à Anker Bank, Lausanne, comme responsable pour toute la Suisse du service des crédits, de la gestion des risques, du contentieux et des affaires spéciales, avec le titre de fondé de pouvoir, puis dès 2001, de Sous-directeur. En mars 2007, il prend la direction de la CEN. Dès janvier 2023, il prend la présidence du Comité de direction de la CEN.

Autres activités et groupements d'intérêt

Membre du Conseil de fondation et gérant du Fonds de prévoyance de la Caisse d'Épargne de Nyon

Membre et trésorier de la Fondation pour le logement des familles glandoises.

Daniel Guérin



1967, Suisse
Entrée en fonction en 2008
Sous-directeur
Responsable du service des crédits
Membre du Comité de direction

Formation

CFC employé de commerce Gestion (1987)
Certificat fédéral EPCL supérieur (1987).

Parcours professionnel

Entré au Crédit Suisse Lausanne en 1987, Daniel Guérin évolue dans différents secteurs de la banque, notamment au service des devises, dans le Retail Banking et comme conseiller à la clientèle. Dès 1997, il occupe la fonction de gestionnaire de crédits auprès de la Banque Migros Lausanne jusqu'en 2001, avant de rejoindre la Suisse Assurances en qualité de responsable du service hypothécaire de la Suisse romande. En 2002, il prend la mission d'ouvrir la nouvelle succursale du Crédit Agricole Financements (Suisse) SA à Fribourg qu'il développe et dirige jusqu'en 2006. Ensuite, après une courte activité au sein de la banque privée Anker Bank à Lausanne, afin d'y développer un portefeuille de clientèle hypothécaire, il rejoint la CEN le 1^{er} août 2008 où il occupe depuis le poste de responsable crédits. En janvier 2023, il devient membre du Comité de direction de la CEN.

Daniel Zeltner



1962, Suisse
Entrée en fonction en 2008
Sous-directeur
Responsable des services généraux
Membre du Comité de direction

Formation

CFC employé de commerce Gestion (1982) auprès de la Banque Raiffeisen, Olten.

Parcours professionnel

À l'issue de son apprentissage, Daniel Zeltner évolue durant 4 années auprès de la Banque Raiffeisen à Olten, dans le domaine de la comptabilité et opérations de guichet. En 1986, il rejoint le service comptabilité de la banque privée Anker Bank à Lausanne, puis devient en 1996 fondé de pouvoir. En octobre 2008, il entre en fonction à la CEN comme fondé de pouvoir, responsable des services généraux (comptabilité, controlling, statistiques et logistique), poste qu'il occupe depuis. Il est nommé sous-directeur au 1^{er} janvier 2023 et intègre le Comité de direction de la banque en tant que membre.

Autres activités et groupements d'intérêt

Membre du comité de la Caisse d'allocations familiales des banques vaudoises.

Organe de révision

L'organe de révision institué par le CO est nommé par l'Assemblée générale pour une durée de mandat d'une année et exécute une révision ordinaire conformément à l'art. 906 CO en relation avec l'art. 727 ss CO.

L'Assemblée générale du 23 avril 2025 a désigné **BDO SA**, Genève, comme organe de révision statutaire pour la révision de l'année comptable 2025, sous la responsabilité de **Mme Isabelle Cartier-Rumo**, experte-réviseur agréée, qui a accepté cette fonction.

Organe de révision interne

La fonction de révision interne au sens des cm 82 et ss de la Circ.-FINMA 2017/01 a été attribuée par le Conseil d'administration en 2005 à la société **A & A Révision Sàrl**, Le Mont-sur-Lausanne,

sous la responsabilité de **M. Antonio Sisto** et de **M. Frédéric Widmer**, experts-comptables diplômés, qui ont accepté cette fonction.

The image shows the exterior of a building with a peach-colored facade. The sign "CAISSE D'ÉPARGNE DE NYON" is mounted on a ledge above the entrance. The building features several windows with white shutters and a central door. In the foreground, there are out-of-focus flowers in shades of pink, orange, and yellow.

CAISSE D'ÉPARGNE DE NYON

Bilans et comptes 2025

Bilans

Actifs	Annexe	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Liquidités		71 706 353.25	82 956 224.37
Créances sur les banques		8 519 854.53	6 713 516.71
Créances sur la clientèle	8	24 444 764.96	26 790 048.73
Créances hypothécaires	8	537 487 133.39	482 650 912.26
Opérations de négoce	9	1 741 610.00	1 457 245.00
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	10	137 934.55	148 390.63
Immobilisations financières	11	22 234 628.27	23 012 463.11
Comptes de régularisation		376 984.30	552 132.97
Participations	12	573 412.46	573 412.46
Immobilisations corporelles	13	1 202 371.05	1 165 720.00
Autres actifs	14	327 136.55	418 918.91
Total des actifs		668 752 183.32	626 438 985.15
<hr/>			
Total des créances de rang subordonné		2 430 000.00	3 530 000.00
<hr/>			
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		-	-
<hr/>			

Passifs

	Annexe	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Engagements envers les banques		3 000 000.00	3 000 000.00
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		402 037 777.27	396 946 956.85
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	10	305 143.67	373 428.89
Obligations de caisse		97 288 000.00	68 272 000.00
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	18	102 000 000.00	97 500 000.00
Comptes de régularisation		2 754 985.56	2 412 404.80
Autres passifs	14	531 463.83	776 728.03
Provisions	19	2 600 000.00	2 500 000.00
Réserve pour risques bancaires généraux	19	14 600 000.00	12 600 000.00
Capital social	20	1 200 000.00	1 200 000.00
Réserve légale issue du bénéfice		5 800 000.00	5 700 000.00
Réserves facultatives issues du bénéfice		34 900 000.00	33 600 000.00
Bénéfice reporté		13 466.58	54 911.22
Bénéfice de l'exercice		1 721 346.41	1 502 555.36
Total des passifs		668 752 183.32	626 438 985.15

Opérations hors bilan

Engagements conditionnels	8, 23	115 155.00	104 155.00
Engagements irrévocables	8	18 250 296.00	15 625 635.00
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	8	444 640.00	444 640.00

Compte de résultat

	Annexe	2025 CHF	2024 CHF
Résultat des opérations d'intérêts			
Produits des intérêts et des escomptes		9 527 398.84	10 091 540.62
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		61 312.00	52 131.20
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		690 639.84	803 971.63
Charges d'intérêts		-3 678 242.62	-3 955 300.02
Résultat brut des opérations d'intérêts		6 601 108.06	6 992 343.43
Variations des corrections de valeur pour risque de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		- 335 466.85	- 621 172.19
Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts		6 265 641.21	6 371 171.24
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service			
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		50 479.83	39 220.40
Produit des commissions sur les opérations de crédit		60 260.00	59 610.00
Produit des commissions sur les autres prestations de service		302 750.04	275 202.84
Charges de commissions		- 72 245.41	- 86 106.32
Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		341 244.46	287 926.92
Résultat des opérations de négoce	24	453 490.51	197 290.73
Autres résultats ordinaires			
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		1 013 804.49	426 703.02
Produit des participations		17 468.00	16 016.00
Résultat des immeubles		36 127.05	50 841.00
Autres produits ordinaires		228 796.65	119 489.90
Autres charges ordinaires		-	-503 660.64
Sous-total Autres résultats ordinaires		1 296 196.19	109 389.28
Charges d'exploitation			
Charges de personnel	25	-2 417 646.95	-2 338 189.35
Autres charges d'exploitation	26	-1 385 394.81	-1 296 543.37
Sous-total Charges d'exploitation		-3 803 041.76	-3 634 732.72
Report		4 553 530.61	3 331 045.45

	Annexe	2025 CHF	2024 CHF
Report		4 553 530.61	3 331 045.45
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles		- 160 137.80	- 202 391.24
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes		- 100 000.00	- 100 000.00
Résultat opérationnel		4 293 392.81	3 028 654.21
Produits extraordinaires	27	4 200.00	-
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	27	-2 000 000.00	-1 100 000.00
Impôts	28	- 576 246.40	- 426 098.85
Bénéfice de l'exercice		1 721 346.41	1 502 555.36

Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan		2025 CHF	2024 CHF
Bénéfice de l'exercice		1 721 346.41	1 502 555.36
Bénéfice reporté		13 466.58	54 911.22
Bénéfice au bilan		1 734 812.99	1 557 466.58

Répartition du bénéfice (2024) et proposition de répartition du bénéfice (2025)			
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice		100 000.00	100 000.00
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice		1 400 000.00	1 300 000.00
Distribution sur le capital social			
- <i>Dividende statutaire 5 %</i>		60 000.00	60 000.00
- <i>Dividende supplémentaire 7 % (7 %)</i>		84 000.00	84 000.00
Bénéfice reporté		90 812.99	13 466.58

État des capitaux propres

(en CHF 1 000)

	Capital social	Réserve légale issue du capital	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice reporté	Propres parts du capital	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 01.01.2025	1 200	-	5 700	12 600	33 655	-	1 503	54 658
Répartition du bénéfice 2024								
- Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	-	-	100	-	-	-	- 100	-
- Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	-	-	-	-	1 300	-	-1 300	-
- Dividendes	-	-	-	-	-	-	- 144	- 144
- Modification du bénéfice reporté	-	-	-	-	- 41	-	41	-
Autres dotations affectant les réserves pour risques bancaires généraux	-	-	-	2 000	-	-	-	2 000
Bénéfice 2025	-	-	-	-	-	-	1 721	1 721
Capitaux propres au 31.12.2025	1 200	-	5 800	14 600	34 914	-	1 721	58 235

Régionale et engagée



Les collaboratrices et collaborateurs de la CEN se mobilisent au quotidien pour garantir des prestations de haute qualité et fournir des conseils personnalisés au plus près des objectifs de la clientèle.

Au cœur de la région, depuis 1828





Annexe aux comptes annuels

1. Raison sociale, forme juridique, siège de la banque et généralités

La Caisse d'Épargne de Nyon société coopérative (ci-après, CEN) est une société coopérative de droit suisse dont le siège social est à Nyon.

Fondée en janvier 1828, la CEN exerce son activité pour promouvoir et favoriser avant tout l'épargne et placer les fonds ainsi reçus principalement en prêts hypothécaires, prenant place majoritairement en premier rang. La CEN, en sa qualité de banque de proximité indépendante, effectue toutes les opérations bancaires, à l'exception de la gestion de fortune. Son champ d'activité s'étend à tout le territoire de la Confédération, mais principalement au district de Nyon et environs.

Externalisation d'activités (outsourcing)

Au sens de la Circ.-FINMA 2018/03, la CEN externalise la gestion de l'infrastructure informatique ainsi que l'hébergement de sa plateforme de banque en ligne.

Conformément aux exigences de la FINMA, ces externalisations ont fait l'objet de contrats de services détaillés. Afin de garantir la confidentialité des opérations, les collaborateurs des prestataires concernés sont tous soumis au secret bancaire.

Opérations au bilan

Les opérations au bilan forment la principale source de revenu de la CEN. Les dépôts de la clientèle, y compris les obligations de caisse, représentent 75 % du total du bilan (exercice précédent 74 %).

Les crédits octroyés à la clientèle sont en général couverts par des hypothèques. Ils représentent 84 % du total du bilan au 31 décembre 2025 (exercice précédent 81 %). La banque finance principalement des immeubles d'habitation. Les crédits commerciaux aux entreprises sont en règle générale gagés.

Opérations de commissions et de prestations de service

La majeure partie des opérations de commissions et de prestations de service concerne l'activité des crédits, le trafic des paiements, ainsi que les transactions sur titres pour le compte de la clientèle.

2. Principes de comptabilisation et d'évaluation

2.1. Principes généraux

Les principes de comptabilité, de comptabilisation et d'évaluation sont conformes aux prescriptions du Code des Obligations, à la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, à l'OEPC-FINMA, ainsi qu'aux prescriptions comptables pour les banques, les négociants en valeurs mobilières et les groupes et conglomérats financiers définies par la Circ.-FINMA 2020/01.

Le bouclage annuel statutaire avec présentation fiable décrit la situation économique de la CEN de manière à ce qu'un tiers puisse s'en faire une opinion fondée. Les comptes annuels peuvent contenir des réserves latentes.

Principes généraux d'évaluation

Les comptes sont établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Par conséquent, les inscriptions au bilan sont fondées sur les valeurs de continuation. Les postes du bilan sont évalués individuellement.

Saisie des opérations

Toutes les opérations sont enregistrées au jour de leur conclusion, selon le principe de la date d'opération et évaluées selon les principes énoncés ci-après.

Traitement des monnaies étrangères

Les comptes annuels sont présentés en francs suisses. Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et pertes résultant du règlement de ces transactions, ainsi que de la conversion au taux applicable à la date de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au compte de résultat dans la position « Résultat des opérations de négoce ».

	2025	2024
	Cours de clôture	Cours de clôture
USD	0.7930	0.9040
EUR	0.9300	0.9400
GBP	1.0670	1.1350

Liquidités

Les liquidités sont comptabilisées à la valeur nominale.

Créances sur les banques

Les créances sur les banques sont enregistrées à la valeur nominale.

Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Les créances sur la clientèle et créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Les créances compromises, qui résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles.

Les créances compromises sont évaluées à la valeur de liquidation et une correction de valeur est effectuée en tenant compte de la solvabilité du débiteur. Lorsque le remboursement de la créance dépend exclusivement de la réalisation des sûretés, la part en blanc est intégralement couverte par une correction de valeur.

Les intérêts et commissions échus impayés depuis plus de trois mois, de même que les intérêts courus rattachés à la même créance, sont provisionnés en totalité.

Les créances ne sont pas considérées comme compromises lorsque la valeur de liquidation du gage couvre entièrement l'engagement.

Les intérêts (y compris les intérêts courus) et les commissions correspondantes réputés en souffrance ne sont pas comptabilisés comme produits des intérêts. Les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours et impayés sont considérés comme étant en souffrance. En ce qui concerne les crédits en comptes courants, les intérêts et les commissions sont considérés comme étant en souffrance lorsque la limite de crédit accordée est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'à régularisation de la situation, les intérêts et commissions futurs ne seront pas crédités dans la rubrique « Produit des intérêts et des escomptes ».

Les intérêts ne sont pas extournés rétroactivement. Les créances résultant des intérêts accumulés, jusqu'à l'expiration du délai de 90 jours (intérêts échus et impayés ainsi qu'intérêts courus accumulés), sont amorties par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont des corrections de valeur pour pertes non encore survenues. Les risques inhérents de défaillance sont des risques découlant implicitement des opérations de crédit et ne pouvant être égales à zéro au niveau de l'ensemble de la banque.

À cet effet, la banque constitue des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises à hauteur de 0,5 % du montant total des créances hypothécaires, 2,5 % des avances gagées et 5,0 % des crédits en blanc (hors collectivités de droit public) en fonction du risque inhérent au type d'avance.

Si les corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont utilisées pour couvrir des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises (et des provisions), la reconstitution des montants utilisés doit avoir lieu au plus tard dans les 5 ans.

Par ailleurs, il existe une sous-couverture lorsque les corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance constituées sont inférieures au montant nécessaire déterminé par la banque selon son modèle interne. Au 31 décembre 2025, il n'y pas de sous-couverture.

Les corrections de valeur pour risques de défaillance qui ne s'avèrent plus nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour couvrir d'autres besoins de même nature sont, en principe, dissoutes par la rubrique du compte de résultat « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les corrections de valeur individuelles ainsi que celles sur base forfaitaire pour risques inhérents de défaillance sont compensées avec les positions actives correspondantes.

Engagements envers les banques, engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale.

Opérations de négoce, engagements résultant des opérations de négoce

Les portefeuilles destinés au négoce sont évalués à leur juste valeur. Quant aux positions pour lesquelles il n'existe pas de marché représentatif, l'inscription au bilan s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse. Les gains et pertes résultant de cette évaluation ainsi que ceux réalisés pendant la période sous revue figurent au compte de résultat sous la rubrique « Résultat des opérations de négoce ». Les intérêts et dividendes sur portefeuilles des titres au négoce figurent sous la rubrique « Résultat des opérations d'intérêts ».

Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés exclusivement à des fins de couverture et sont évalués à la juste valeur.

Les opérations de couverture

La banque utilise des instruments financiers dérivés pour piloter le risque de taux d'intérêt, dans le cadre de la gestion du bilan. Les opérations de couverture sont évaluées selon les mêmes principes que les opérations de base couvertes. Les résultats des opérations de couverture sont saisis sous une rubrique de résultat identique à celle qui enregistre les résultats des opérations « Macro-Hedge » utilisées pour couvrir les risques de taux et généralement enregistrés sous les rubriques « Charges d'intérêts ».

Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'est comptabilisée. Le solde net du compte de compensation est présenté soit à la position « Autres actifs » soit à la position « Autres passifs ».

Les valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés sont publiées dans les rubriques du bilan correspondantes.

Immobilisations financières

La banque détient, pour des raisons de placement de ses liquidités, un portefeuille de titres principalement à rendement fixe.

Les immobilisations financières peuvent comprendre des titres de créance, des titres de participation, des stocks de métaux précieux physiques, ainsi que les immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance

L'évaluation est effectuée à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du

disagio sur la durée résiduelle (« accrual method »). Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Lorsque des immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance sont aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération par les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs ».

Titres de participation, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, immeubles repris dans les opérations de crédits et destinés à la revente

L'évaluation est effectuée selon la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans le cadre des activités de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé entre le coût d'achat et la valeur de liquidation. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Dans le cas d'immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation jusqu'à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition adaptés est enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, augmente par la suite. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».



Participations

Parmi les participations figurent les participations dans des établissements régionaux et locaux nécessaires pour des raisons économiques et commerciales, ainsi que les actions de la Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire. Les participations sont évaluées selon le principe de la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections économiquement nécessaires.

A chaque date du bilan, la banque procède à un examen pour déterminer si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes laissant présumer que certains actifs pourraient être affectés par de telles pertes de valeur. Le cas échéant, la valeur réalisable doit être déterminée.

Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations sont comptabilisés dans la rubrique « Produits extraordinaires » et les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

Immobilisations corporelles

Les investissements effectués dans de nouvelles immobilisations corporelles qui sont utilisés durant plus d'une période comptable et qui sont supérieurs à la limite de CHF 5'000.- définie par la banque, sont activés et portés au bilan à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont présentées au bilan, déduction faite des amortissements cumulés qui sont comptabilisés de manière linéaire, dès le commencement effectif de l'exploitation de l'objet et selon les durées d'utilisation suivantes :

- Immeubles 50 ans
- Autres 5 ans.

La banque examine à la date du bilan si la valeur de chaque immobilisation corporelle est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes laissant présumer que certains actifs pourraient être affectés par de telles pertes de valeur. Le cas échéant, la valeur réalisable doit être déterminée.

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée.

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont comptabilisés dans la rubrique « Produits extraordinaires » et les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Comptes de régularisation actifs et passifs

Toutes les contreparties des produits et des charges servant à la délimitation dans le temps et constatées au compte de résultat sont comptabilisées dans ces rubriques, notamment les délimitations concernant les impôts dus.

Provisions

Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les provisions qui ne sont économiquement plus nécessaires et non réutilisées immédiatement pour d'autres besoins de même nature sont en principe dissoutes par le compte de résultat.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, sont enregistrées comme suit :

- les provisions pour impôts par la rubrique « Impôts » ;
- les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « Charges de personnel » ;
- les autres provisions par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes ».

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité de la banque. La création ainsi que la dissolution des réserves pour risques bancaires généraux sont comptabilisées au compte de résultat sous la rubrique « Variations des réserves pour risques bancaires généraux ».

La réserve pour risques bancaires généraux a été intégralement fiscalisée et, par conséquent, peut être considérée comme des fonds propres au sens de l'art. 21 al. 1 let. c OFR.

Impôts

La CEN impute les impôts dans la période où le revenu est acquis. Les impôts dus au titre du bénéfice courant et du capital imposable sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Impôts ».

Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés au bilan dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passifs).

Engagements de prévoyance

Les contributions sont présentées comme charges de personnel dans le compte de résultat de l'exercice auquel elles sont liées.

La banque examine chaque année s'il existe, de son point de vue, des avantages économiques ou des engagements économiques vis-à-vis des divers plans de prévoyance en faveur des collaborateurs et les porte au bilan conformément à la norme Swiss GAAP RPC 16. La différence par rapport à la valeur correspondante de la période précédente est enregistrée dans la rubrique « Charges de personnel » du compte de résultat.

L'examen annuel est effectué sur la base des comptes annuels des institutions de prévoyance (dont la date de clôture ne remonte pas à plus de douze mois) établis conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26.

Les réserves de contributions de l'employeur sont comptabilisées dans la rubrique du compte de résultat « Charges de personnel » et ne sont pas activées au bilan. Le détail relatif à la constitution et à l'utilisation de la réserve de contribution de l'employeur est présenté dans l'annexe n° 17.

Opérations hors bilan

Engagements conditionnels, engagements irrévocables et engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

Le principe de la valeur nominale est appliqué. Pour les risques identifiés, il est constitué des provisions au passif du bilan fondées sur le principe de la prudence.

2.2 Modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation

Il n'y a pas eu de modification des principes comptables et d'évaluation par rapport à l'exercice précédent.



3. Gestion des risques

La banque est principalement exposée aux risques suivants : les risques de crédit, de taux, de marché, de liquidité, ainsi que les risques opérationnels et juridiques.

En matière de gestion des risques, la CEN procède de façon régulière à des analyses et à un suivi des opérations à risque, lesquels portent notamment sur les avances à la clientèle ainsi que sur la structure de son bilan.

Le Conseil d'administration statue régulièrement sur les principaux risques décrits ci-après. L'évaluation tient compte notamment des mesures destinées à réduire ces risques ainsi que des contrôles internes.

Les risques de crédit et de taux naturellement inhérents aux opérations du bilan – activité principale de la CEN – peuvent fortement influencer la situation de rendement. C'est la raison pour laquelle les organes dirigeants portent une attention toute particulière à la gestion des risques.

Les organes de la haute direction sont régulièrement informés de la situation financière, du respect des normes de fonds propres et de liquidité, ainsi que des risques inhérents, par un système d'information adapté.

3.1 Risques de crédit

La banque exerce ses activités en matière de crédits selon les principes et usances habituels du secteur bancaire. Elle met tout en œuvre en vue de maîtriser le risque de crédit.

A cet effet, elle applique les lignes directrices suivantes :

- les crédits sont accordés à des débiteurs solvables ;
- des risques plus élevés peuvent être pris dans des cas exceptionnels et avec une justification particulière. De plus, des garanties complémentaires sont généralement exigées ;
- le portefeuille des crédits est surveillé de manière continue au moyen d'un système de « rating » propre à la CEN et par des analyses de crédit approfondies. Lors de la détection d'un risque, les mesures à prendre sont définies et appliquées immédiatement ;
- le Conseil d'administration est informé à temps de toute évolution défavorable ou de tout événement particulier.

Les autorisations de crédit reposent sur des exigences qualitatives et s'exercent selon des limites de compétences. Toutes les affaires de crédit présentées pour décision font l'objet d'une analyse minutieuse, comportant en particulier :

- la détermination de la situation privée et économique du preneur de crédit ;
- la documentation des données relatives au client ;

- l'existence et la disponibilité des fonds propres nécessaires;
- la capacité du débiteur d'assumer durablement les charges liées au crédit;
- le cas échéant, l'analyse et l'évaluation du gage immobilier.

L'étendue des vérifications est adaptée aux risques encourus par la banque. Une prudence accrue est appliquée à la reprise de financements d'autres établissements bancaires. Les informations relatives à l'identification des risques de défaillance, à la détermination du besoin de corrections de valeur ainsi qu'aux crédits sans couverture, sont détaillées sous le chapitre 4.

3.2 Risques de variation des taux d'intérêt

Les risques de variation des taux d'intérêt sont périodiquement évalués à l'aide de simulations de variations de la courbe de taux (analyses GAP). Afin de maîtriser les risques de taux, le Conseil d'administration a fixé, sur la base de ces simulations, des limites de tolérance aux risques de pertes.

La mesure des risques, de même que l'utilisation de scénarios de stress sont effectuées périodiquement à l'aide d'un progiciel standard sur la base d'informations financières de la banque documentées et traitées de manière à garantir l'intégralité, l'exactitude et l'actualité des données.

La mesure ainsi que la gestion des risques de taux d'intérêt sont de la compétence de la Direction qui informe le Conseil d'administration, trimestriellement, sur l'évolution de la situation de risques de taux d'intérêt et, semestriellement, sur les analyses et conclusions ressortant des simulations de crise.

Les simulations de crise se basent sur des scénarios de taux qui sont particulièrement dommageables pour la banque, en vue de déterminer leur impact même si la probabilité d'occurrence est extrêmement faible. Les scénarios de taux établis sur cette base tiennent compte de l'évolution de la structure des taux, de l'évolution de la situation de risque de la banque et de l'évolution du comportement de la clientèle et du marché. Les effets de structure font l'objet d'une attention particulière dans le cadre des simulations de crise. Les scénarios définis sont documentés et adaptés périodiquement en fonction des besoins spécifiques de la banque.

3.3 Autres risques de marché

Les autres risques de marché, découlant principalement des risques de positions liées aux opérations de négoce et des risques de change provenant du commerce des devises, font l'objet d'un système de limites et d'une surveillance permanente.

3.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est géré et surveillé selon les prescriptions de la législation bancaire.

Le risque de liquidité correspond à l'incapacité dans laquelle la banque pourrait se trouver de générer rapidement des liquidités face à un besoin non anticipé.

En matière de gestion du risque de liquidité, la banque a pour objectif de garantir sa capacité de faire face à ses engagements en tout temps et de manière continue, en particulier lors d'une crise à l'échelle de l'institution et/ou de l'ensemble du marché qui affecte très défavorablement sa capacité d'obtenir suffisamment de financement, garanti ou non par des sûretés.

Le Conseil d'administration détermine la politique de gestion de la liquidité, la vérifie régulièrement, mais au moins une fois par an, et s'assure que la Direction, responsable du contrôle des risques, mette en œuvre les prescriptions en la matière et les communique de manière claire et compréhensible à tous les employés concernés.

En cas d'évènement inattendu ou si l'évolution des indicateurs avancés l'impose, la Direction procède à des tests de résistance particuliers portant sur des scénarios extrêmes qui, même s'ils ont une faible probabilité de survenance, restent plausibles. En fonction des résultats, la banque détermine l'opportunité d'instaurer des limites à surveiller. Les résultats sont, le cas échéant, rapportés au moins une fois par an au Conseil d'administration et lui servent de base pour juger du besoin d'agir en vue de limiter les risques selon les exigences.

3.5 Risques opérationnels

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes ou suite à des événements externes. Cette définition inclut l'ensemble des risques juridiques, y compris les amendes d'autorités de surveillance.

Le Conseil d'administration détermine un concept-cadre pour la gestion des risques opérationnels, notamment en définissant la propension et la tolérance au risque, et le vérifie régulièrement. Sont consignés la nature, le type et le niveau des risques opérationnels auxquels la banque est exposée et ceux qu'elle est prête à prendre. Le risque pandémie (Covid-19) en fait partie.

La Direction développe ce concept-cadre, le transpose en règles et processus concrets, puis le met en œuvre dans les processus de gestion des risques au sein des unités d'affaires, avec instauration de contrôles. Le suivi des risques opérationnels faisant l'objet de contrôles est intégré aussi bien dans les processus journaliers

que dans le Système de Contrôle Interne (SCI). De plus, le risque informatique (systèmes techniques, sécurité et confidentialité des données clients) est également suivi de manière régulière par des contrôles opérationnels.

La Direction fait le point semestriellement avec la fonction « Contrôle des risques » et le service « comptabilité/logistique » pour déterminer si tous les risques opérationnels significatifs de la banque ont été identifiés.

L'identification des risques opérationnels se base sur des valeurs empiriques. Tous les risques opérationnels identifiés sont consignés au fur et à mesure dans l'inventaire des risques ORM (Operational Risk Management) qui constitue la base pour la surveillance et la limitation des risques opérationnels. Il est passé en revue et complété le cas échéant annuellement par la fonction « Contrôle des risques » avant d'être soumis à la Direction et au Conseil d'administration pour approbation.

Tous les risques opérationnels consignés dans l'inventaire des risques ORM sont évalués selon des critères d'appréciation de l'étendue du dommage, autant d'un point de vue financier que d'un possible dégât d'image. Quant à l'appréciation de la probabilité de survenance, elle repose sur l'évaluation temporelle de la fréquence de survenance.

La banque ne prend pas de risques avec une portée étendue. En présence de risques opérationnels avec des effets élevés et/ou une probabilité de survenance élevée, des mesures correspondantes pour réduire ou transférer le risque sont prises. La tolérance au risque peut dès lors être qualifiée comme faible.

Mesures de continuité de l'activité

La centralisation des services dans un seul bâtiment augmente le risque de vulnérabilité en cas de sinistre. Pour éviter autant que possible des interruptions de longue durée, la Direction a établi un plan de secours. En documentant et en hiérarchisant les phases critiques nécessaires à la reprise de l'activité bancaire, le plan de secours a pour but de régler les mesures d'urgence à prendre en cas de survenance d'un sinistre majeur et d'assurer la continuité du fonctionnement de la banque. Il réduit par son application la durée d'indisponibilité des données.

L'établissement d'un plan de secours en cas de catastrophe (y compris en cas de pandémie) fait partie intégrante des efforts consentis pour assurer une exploitation bancaire sûre. La décision quant à la présence d'un cas de catastrophe et au déclenchement du plan de secours est prise par la Direction, après entente avec le Conseil d'administration.

4. Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

4.1 Crédits hypothécaires

La surveillance des crédits dépend essentiellement du type et de la qualité du gage, de la catégorie et de la solvabilité du débiteur ainsi que du montant du crédit.

Tous les crédits couverts par un gage hypothécaire font l'objet d'une revue périodique. Comme lors de l'octroi, la qualité du gage et du débiteur ainsi que la documentation du crédit sont contrôlées. Au besoin, le dossier est complété et actualisé.

La fréquence de la revue est déterminée selon la nature de la couverture, le montant du crédit et le taux d'avance.

4.2 Crédits sans couverture

Les crédits en blanc ou partiellement couverts sont octroyés pour des durées déterminées. Leur renouvellement éventuel intervient après une nouvelle analyse de la situation financière du débiteur.

4.3 Procédure pour déterminer les corrections de valeur et provisions

Les positions à risque sont principalement les suivantes :

- crédits commerciaux ou privés qui présentent une part en blanc et dont le rating est insuffisant ;
- prêts dont la valeur du gage s'est dépréciée de manière importante (baisse du marché, déprédations, entretiens/amortissements insuffisants, etc.) de sorte qu'ils ne sont pas/plus couverts par la valeur d'avance du gage et/ou dont le débiteur ne présente plus les garanties suffisantes de paiement des charges financières découlant du crédit ;
- positions avec arriérés d'intérêts et/ou d'amortissements supérieurs à 90 jours ;
- positions avec dépassements de limites fréquents ;
- clients notoirement en difficultés financières, en instance de faillite, etc.

La liste des positions à risque est présentée trimestriellement au Conseil d'administration et les positions importantes sont commentées. De manière générale, la Direction informe régulièrement le Conseil d'administration sur l'évolution de chaque position à risque. Les arriérés d'intérêts supérieurs à 90 jours sont provisionnés. La liste des intérêts impayés de plus de 90 jours est remise trimestriellement au Conseil d'administration avec commentaires écrits (mesures prises, évolution de la situation). Lors d'intérêts impayés de plus de 90 jours le crédit doit être soumis à un renouvellement complet avec une nouvelle estimation de la valeur du gage.

5. Evaluation des sûretés de crédit

Crédits hypothécaires

La valeur de gage est déterminée par rapport au type d'objet. Dans tous les cas, s'agissant du financement d'achats immobiliers et/ou de transferts, l'évaluation s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse, en vertu duquel la valeur de nantissement correspond au montant le plus faible entre la valeur de gage évaluée par la banque et la valeur d'acquisition.

La CEN procède à une estimation détaillée de la valeur des immeubles qu'elle visite, lorsqu'elle estime que la valeur dudit immeuble doit faire l'objet d'un contrôle approfondi.

Des estimations d'experts externes peuvent également être utilisées en vue de déterminer la valeur de l'immeuble. Pour les cas très complexes, la CEN peut commander une expertise à un spécialiste externe. Les évaluations externes doivent toutefois respecter les exigences minimales des estimations internes.

Les gages immobiliers garantissant des créances compromises seront estimés à leur valeur de liquidation actuelle en tenant compte du risque de devoir être vendus sous la pression du temps ou lors d'une réalisation forcée.

6. Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de l'utilisation de la comptabilité de couverture

Utilisation de la comptabilité de couverture

La CEN peut être soumise à une situation de risque en cas de hausse des taux d'intérêts compte tenu de la croissance des prêts hypothécaires à taux fixes, refinancés en partie par des passifs variables. Par conséquent, cette situation peut engendrer un déséquilibre sur certaines échéances qui pourrait faire l'objet d'opérations de couverture.

C'est pourquoi, la banque recourt à des SWAP de taux d'intérêts afin d'atténuer ces déséquilibres.

Lorsque la CEN étudie la possibilité de contracter un SWAP, une simulation est effectuée afin d'évaluer l'influence sur la rentabilité, la marge d'intérêts prévisionnelle, ainsi que sur la valeur de marché et la sensibilité des fonds propres. Sur la base des résultats du test, la Direction souscrit un contrat de SWAP auprès d'un établissement financier tiers.

Type d'opérations de base et de couverture

Les opérations de base:

- Créances hypothécaires à taux fixe, sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt.

Les opérations de couverture:

- Swaps de taux d'intérêts;
- Contrats à terme sur devises.

Constitution des groupes d'instruments financiers

Les créances hypothécaires à taux fixe, qui sont sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt, sont groupées par échéance et couvertes à l'aide d'une opération « Macro Hedge ».

Relation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture

La banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'opération de base ainsi que l'objectif de couverture et l'effectivité de la relation de couverture.

Mesure de l'effectivité

Une couverture est considérée comme efficace lorsque celle-ci permet de réduire le risque de taux par la fixation de la marge d'intérêt et de réduire la sensibilité des fonds propres face à une variation des taux. De plus, la valeur nominale des créances hypothécaires rattachées à une opération de couverture est supérieure à la valeur du notionnel du SWAP.

7. Événements significatifs survenus après la date du bilan

Aucun événement majeur à mentionner au bilan et/ou dans l'annexe au 31 décembre 2025 n'est survenu jusqu'à la date d'établissement du présent rapport de gestion.

8. Couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

(en CHF 1 000)

	Nature des couvertures			Total
	Garanties hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Créances sur la clientèle	4 041	1 777	20 972	26 790
- dont créances sur corporations de droit public	-	-	3 050	3 050
Créances hypothécaires				
immeubles d'habitation	478 388	-	-	478 388
immeubles agricoles	7 208	-	-	7 208
immeubles commerciaux	46 316	-	-	46 316
immeubles artisanaux et industriels	1 711	-	-	1 711
autres	8 698	-	-	8 698
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Total au 31.12.2025	546 362	1 777	20 972	569 111
Total au 31.12.2024	493 258	2 115	20 912	516 285
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)				
Total au 31.12.2025	541 508	1 737	18 687	561 932
Total au 31.12.2024	488 711	2 069	18 661	509 441
Hors bilan				
Engagements conditionnels	-	111	4	115
Engagements irrévocables	15 213	-	3 037	18 250
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	-	445	-	445
Total hors bilan				
Total au 31.12.2025	15 213	556	3 041	18 810
Total au 31.12.2024	12 760	545	2 870	16 175
Créances compromises				
	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeur individuelles
Total au 31.12.2025	9 241	5 645	3 596	3 596
Total au 31.12.2024	9 145	5 645	3 500	3 500

9. Opérations de négoce

(en CHF 1 000)

	31.12.2025	31.12.2024
Actifs		
Opérations de négoce		
Titres de participation	1 742	1 457
Total des opérations de négoce	1 742	1 457
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	-	-
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	-	-

10. Instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

(en CHF 1 000)

	Instruments de couverture		Volume des contrats
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	
Instruments de taux au 31.12.2025			
Swaps	138	305	27 000
Total avant prise en compte des contrats de netting	138	305	27 000
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	138	305	27 000
Total après prise en compte des contrats de netting	138	305	27 000
Situation au 31.12.2024	148	373	21 000

Tous les instruments financiers dérivés sont conclus avec des contreparties bancaires.

11. Immobilisations financières

(en CHF 1 000)

Répartition des immobilisations financières	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Titres de créance	5 802	7 703	5 903	7 796
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	5 802	7 703	5 903	7 796
Titres de participation	16 433	15 310	19 376	17 152
Métaux précieux	-	-	-	-
Immeubles	-	-	-	-
Total	22 235	23 013	25 279	24 948
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	-	-	-	-

Répartition des contreparties selon la notation

	Qualité haute	Qualité moyenne	Qualité moyenne inférieure	Spéculatif	Extrêmement spéculatif	En défaut	Sans rating
Valeur comptable des titres de créance	-	1 300	3 330	1 172	-	-	-

La banque se fonde sur les classes de notation d'une agence de rating reconnue par la FINMA.

12. Participations

(en CHF 1 000)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable 31.12.2024	2025						Valeur de marché
				Change-ments d'affectation	Investis-sements	Désinves-tissements	Amortis-sements	Adaptations de valeur	Valeur comptable 31.12.2025	
Participations										
Avec valeur boursière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sans valeur boursière	573	-	573	-	-	-	-	-	573	-
Total des participations	573	-	573	-	-	-	-	-	573	-

Aucune participation significative directe ou indirecte n'est détenue au 31 décembre 2025.

13. Immobilisations corporelles

(en CHF 1 000)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés 31.12.2024	Valeur comptable 31.12.2024	2025					Valeur comptable 31.12.2025
				Change-ments d'affectation	Investis-sements	Désinves-tissements	Amortis-sements	Reprises	
Immeubles à l'usage de la banque	2 145	1 390	755	-	62	-	47	-	770
Autres immeubles	527	328	199	-	-	-	12	-	187
Autres immobilisations corporelles	7 552	7 340	212	-	161	- 27	101	-	245
Total des immobilisations corporelles	10 224	9 058	1 166	-	223	- 27	160	-	1 202

Aucun leasing opérationnel au 31 décembre 2025 (aucun en 2024).

14. Autres actifs et autres passifs

(en CHF 1 000)

	Autres actifs		Autres passifs	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Comptes de compensation	156	240	-	-
Impôts indirects	167	178	513	761
Coupons et titres non encaissés	-	-	-	-
Actifs et passifs divers	4	1	18	16
Total des autres actifs et autres passifs	327	419	531	777

15. Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

(en CHF 1 000)

	31.12.2025		31.12.2024	
	Valeur comptable	Engagements effectifs	Valeur comptable	Engagements effectifs
Actifs nantis / cédés				
Liquidités (Compte de garantie auprès de la BNS mis en gage à esisuisse)	1 508	1 508	1 413	1 413
Créances hypothécaires (Banque des Lettres de Gage)	184 137	102 000	164 042	97 500

16. Institutions de prévoyance

Collective de prévoyance Copré, Carouge

Depuis le 1er janvier 2008, le personnel est assuré auprès de la Collective de Prévoyance Copré à Carouge, qui est une institution à primauté de cotisations. L'organisation, la gestion et le financement de cette caisse sont régis par la Loi (LPP), les statuts et le règlement en vigueur. Le plan de prévoyance est financé aussi bien par l'employeur que par les employés sur la base de cotisations fixes. Les cotisations à la charge de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel (c.f. annexe 25). A la date du bilan, 17 assurés actifs et 3 rentiers en font partie (année précédente 15 et 3).

L'affiliation à la caisse de retraite est obligatoire pour tous les employés dont le salaire atteint le minimum LPP. Les assurés ont droit aux prestations de retraite lorsqu'ils ont atteint l'âge légal de la retraite, au sens de la LPP. Moyennant une réduction de leur rente, les assurés ont toutefois la possibilité de partir en retraite anticipée dès l'âge de 58 ans.

Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne de Nyon, Nyon

Sous la dénomination «Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne de Nyon» existe à Nyon une fondation au sens des art. 80 ss du CCS dont le siège est au domicile de la Caisse d'Epargne de Nyon. Ce Fonds a signé un contrat d'affiliation pour les collaborateurs de la banque auprès de la Bâloise, Fondation collective pour la prévoyance professionnelle complémentaire. Les cotisations y relatives sont financées exclusivement par le Fonds de prévoyance précité. Le Fonds n'a pas d'engagement envers des collaborateurs actuels ou anciens de la banque.

16.1 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle

(en CHF 1 000)

	31.12.2025	31.12.2024
Engagement résultant d'obligations de caisse souscrites par le Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne de Nyon	135	130

17. Situation économique des institutions de prévoyance

17.1 Avantages économiques / engagements économiques et charges de prévoyance

(en CHF 1 000)

Sur la base des derniers comptes annuels (selon la norme Swiss GAAP RPC 26) de la Collective de Prévoyance Copré à Carouge à laquelle la Banque est affiliée, le taux de couverture est le suivant:

	31.12.2025 en %	31.12.2024 en %
Collective de Prévoyance Copré, Carouge	108.81 (non audité)	107.26

L'excédent de couverture ci-dessus n'apporte pas d'avantage économique à l'employeur. Il n'en résulte aucun bénéfice économique à prendre en compte dans le bilan ou le compte de résultat.

	Excédent / insuffisance de couverture au		Part économique de la banque		Modification de la part économique par rapport au	Cotisation payées	Charges de prévoyance dans les charges personnel	
	31.12.2025	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2024			2025	31.12.2025
Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne de Nyon	-	-	-	-	-	75	75	75

17.2 Réserve de contributions de l'employeur (RCE) auprès de la Collective de prévoyance Copré, Carouge

(en CHF 1 000)

	31.12.2025			Montant net 31.12.2024	Influence de la RCE sur les charges de personnel	
	Valeur nominale	Renonciation d'utilisation	Montant net		31.12.2025	31.12.2024
Instituts de prévoyance	350	-	350	300	50	50

La réserve de contribution de l'employeur correspond au montant confirmé par l'institution de prévoyance de la banque. Les réserves de contributions de l'employeur ne sont pas portées à l'actif et sont comptabilisées par la rubrique « Charges de personnel » du compte de résultat. Elles ne font pas l'objet de renoncations d'utilisation (conditionnelles ou inconditionnelles) ni de corrections de valeur. Ce montant s'élève à CHF 50'000.-- pour l'année 2025.

18. Emprunts obligataires en cours

(en CHF 1 000)

	31.12.2025	31.12.2024
Prêts de la Banque des Lettres de Gage d'Etablissements suisses de Crédit hypothécaire	102 000	97 500
Total des emprunts	102 000	97 500
Taux moyen	1.073 %	1.039 %

Séries	Emprunts (en CHF 1 000)	Taux	Libérations	Échéances
680	2 000	0.050%	2019	2026
657	3 000	0.300%	2017	2026
625	2 000	0.300%	2016	2026
654	2 000	0.300%	2018	2026
682	4 000	0.050%	2019	2027
566	3 000	1.550%	2012	2027
666	3 000	0.425%	2019	2027
605	2 000	0.550%	2018	2028
688	3 000	0.175%	2020	2028
627	3 000	0.175%	2016	2028
672	3 000	0.175%	2019	2029
671	2 000	0.300%	2020	2030
736	7 000	2.175%	2023	2030
734	4 000	1.925%	2024	2031
700	4 000	0.175%	2021	2031
701	3 000	0.175%	2021	2031
706	3 000	0.175%	2021	2031
764	4 000	0.925%	2024	2032
718	4 300	1.425%	2022	2032
726	4 100	1.425%	2024	2032
599	6 000	1.425%	2022	2032
733	4 000	1.925%	2024	2033
742	7 000	1.800%	2023	2033
720	2 000	1.550%	2024	2033
748	7 000	1.675%	2024	2034
728	1 600	2.050%	2023	2034
752	3 000	1.550%	2025	2034
775	3 000	0.800%	2025	2034
770	3 000	1.175%	2025	2035
Total	102 000			

Tous les emprunts obligataires sont effectués auprès de la Banque des Lettres de Gage d'Etablissements suisses de Crédit hypothécaire.

Ils peuvent être dénoncés de manière anticipée par le remboursement du montant égal au nominal du prêt obtenu.

Aucun emprunt n'est subordonné.

19. Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux

(en CHF 1 000)

	Etat au 31.12.2024	2025					Etat au 31.12.2025	
		Utilisations conformes à leur but	Modifications de l'affectation (nouvelles affectations)	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat		Dissolutions au profit du compte de résultat
Autres provisions	2 500	-	-	-	-	100	-	2 600
Total des provisions	2 500	-	-	-	-	100	-	2 600
Réserve pour risques bancaires généraux	12 600	-	-	-	-	2 000	-	14 600
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risque pays	6 844	-	-	-	-	390	- 55	7 179
- dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	3 500	-	-	-	-	151	- 55	3 596
- dont corrections de valeur pour les risques inhérents de défaillance des créances non compromises	3 344	-	-	-	-	239	-	3 583

Les réserves pour risques bancaires généraux sont imposées.

20. Capital social

(en CHF 1 000)

	31.12.2025			31.12.2024		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
Capital social	1 200	2 400	1 200	1 200	2 400	1 200

Selon l'article 10 des statuts, chaque associé ne peut détenir plus de 40 parts sociales, soit CHF 20'000.-- en valeur nominale ou 1,67 % du capital social. De plus, quel que soit le nombre de ses parts, chaque associé ne dispose que d'une seule voix à l'Assemblée générale.

Réserves non distribuables

Tant que la réserve légale issue du bénéfice ne dépasse pas la moitié du capital social, elle ne peut être utilisée qu'à couvrir des pertes ou à prendre des mesures permettant à l'entreprise de se maintenir en temps d'exploitation déficitaire, d'éviter le chômage ou d'en atténuer les conséquences.

Il n'existe pas de restrictions statutaires d'utilisation des réserves facultatives issues du bénéfice.

(en CHF 1 000)

	31.12.2025	31.12.2024
Réserve légale issue du bénéfice non distribuable	600	600
Réserve légale facultative du bénéfice non distribuable	-	-
Total des réserves facultatives ou légales non distribuables	600	600

21. Créances et engagements envers les parties liées

(en CHF 1 000)

	Créances		Engagements	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Affaires des organes	19 668	13 269	2 489	2 681

Le traitement et la surveillance des crédits aux organes s'effectuent selon les mêmes procédures que celles applicables aux autres crédits. De même, les membres du Conseil d'administration sont soumis aux mêmes conditions que le reste de la clientèle. La Direction de la Banque bénéficie, comme le reste du personnel, des conditions préférentielles en usage dans le secteur bancaire.

Les limites octroyées aux organes s'élèvent à CHF 19.865 mio au 31 décembre 2025 (CHF 13.359 mio au 31 décembre 2024).

22. Structure des échéances des instruments financiers

(en CHF 1 000)

	A vue	Démon- çable	Échéances				Immobilisé	Total
			Dans les 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Dans plus de 5 ans		
Actifs / instruments financiers								
Liquidités	70 198	1 508	-	-	-	-	-	71 706
Créances sur les banques	5 502	3 018	-	-	-	-	-	8 520
Créances sur la clientèle	-	5 774	12 552	2 281	1 430	2 408	-	24 445
Créances hypothécaires	206	14 561	20 779	68 070	244 262	189 609	-	537 487
Opérations de négoce	1 742	-	-	-	-	-	-	1 742
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	138	-	-	-	-	-	-	138
Immobilisations financières	15 983	-	-	1 105	5 147	-	-	22 235
Total 31.12.2025	93 769	24 861	33 331	71 456	250 839	192 017	-	666 273
Total 31.12.2024	101 703	30 348	50 489	52 759	205 584	182 846	-	623 729
Fonds étrangers / instruments financiers								
Engagements envers les banques	-	3 000	-	-	-	-	-	3 000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	64 965	329 240	3 863	3 970	-	-	-	402 038
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	305	-	-	-	-	-	-	305
Obligations de caisse	-	-	1 843	14 912	66 556	13 977	-	97 288
Emprunts et prêts des lettres de gage	-	-	2 000	7 000	30 000	63 000	-	102 000
Total 31.12.2025	65 270	332 240	7 706	25 882	96 556	76 977	-	604 631
Total 31.12.2024	58 211	297 764	32 622	26 179	72 749	78 567	-	566 092

23. Engagements conditionnels

(en CHF 1 000)

	31.12.2025	31.12.2024
Garanties irrévocables	115	104
Total des engagements conditionnels	115	104

24. Résultat des opérations de négoce

(en CHF 1 000)

Répartition selon le type d'opération

	2025	2024
Opérations sur devises	134	160
Opérations de change	106	39
Opérations sur titres	213	- 2
Total du résultat des opérations de négoce	453	197
<i>- dont provenant de l'option de la juste valeur sur les actifs</i>	-	-

Répartition selon les secteurs d'activité

	2025	2024
Gestion du bilan	303	16
Opérations avec la clientèle	150	181
Total du résultat des opérations de négoce	453	197

25. Charges de personnel

(en CHF 1 000)

	2025	2024
Appointements, salaires et gratifications	1 849	1 797
Contributions à des institutions de prévoyance professionnelle	308	299
Autres prestations sociales	204	204
Autres charges de personnel	57	38
Total des charges de personnel	2 418	2 338

26. Autres charges d'exploitation

(en CHF 1 000)

	2025	2024
Coût des locaux, entretien, chauffage	96	100
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	498	439
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations	21	24
Honoraires de la société d'audit	88	86
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	85	83
- dont pour d'autres prestations de service	3	3
Autres charges d'exploitation	682	648
Total des autres charges d'exploitation	1 385	1 297

27. Pertes significatives, produits et charges extraordinaires, dissolutions significatives de réserves latentes, réserves pour risques bancaires généraux et corrections de valeur et provisions libérées

Les réserves pour risques bancaires généraux ont été dotées de CHF 2 mio en 2025 (CHF 1.1 mio en 2024) par le débit du compte «Variations des réserves pour risques bancaires généraux».

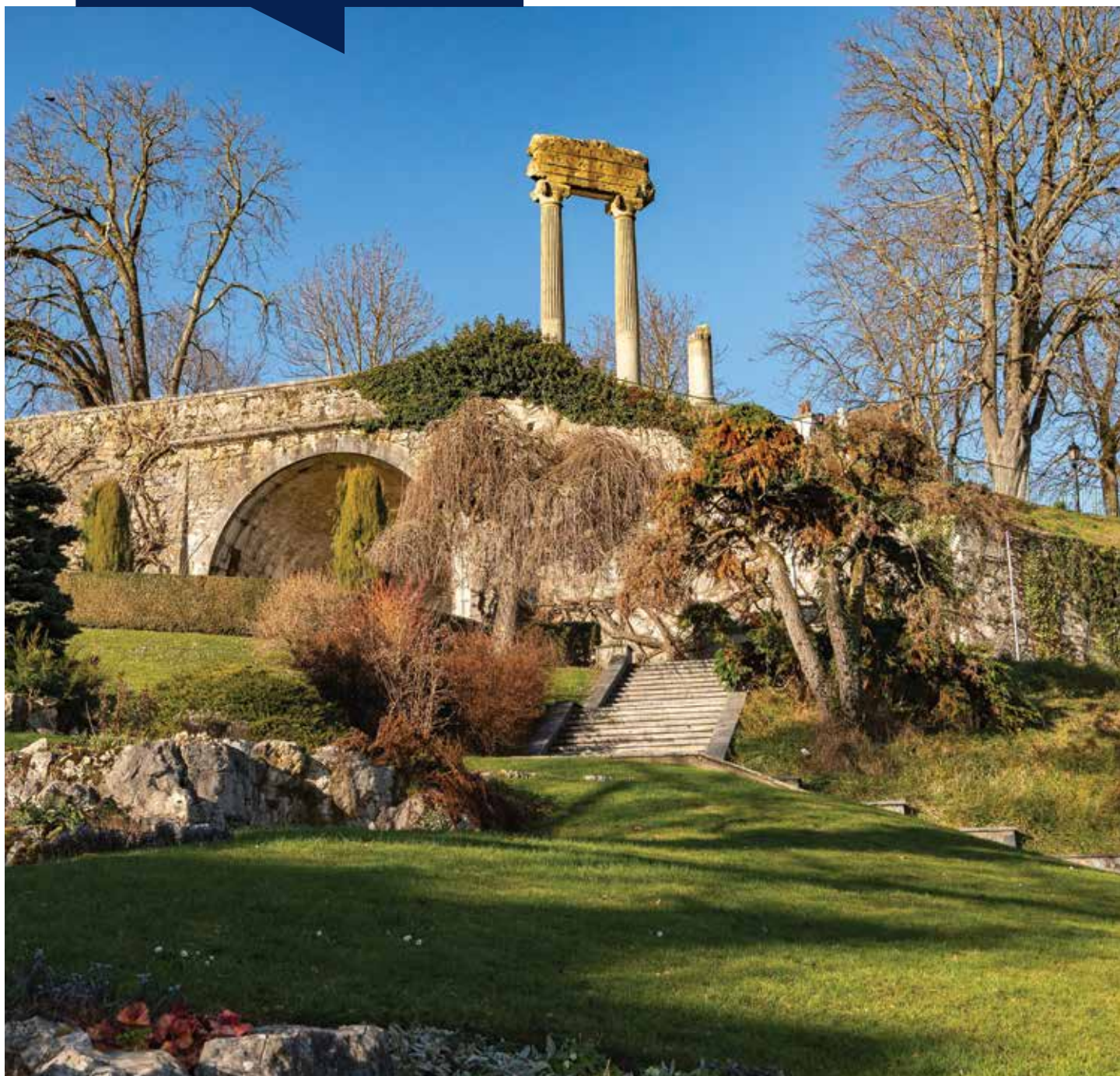
28. Impôts courants et latents

(en CHF 1 000)

	2025	2024
Charges pour impôts courants	576	426
Total des impôts	576	426
Taux d'imposition moyen pondéré utilisé, sur la base du résultat opérationnel	13.4 %	14.1 %

Il n'existe pas de perte fiscale reportée qui influence l'impôt sur le revenu.

Historique et durable



Rapport de révision



Tél. +41 22 322 24 24
www.bdo.ch
geneve@bdo.ch

BDO SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 150
1215 Genève 15

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée générale de la Caisse d'Épargne de Nyon société coopérative, Nyon

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse d'Épargne de Nyon société coopérative (la Banque) comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat et l'état des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels" de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Banque, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la Banque ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Tél. +41 22 322 24 24
www.bdo.ch
geneve@bdo.ch

BDO SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 150
1215 Genève 15

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <https://expertsuisse.ch/rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 906 al. 1, CO, en liaison avec l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 13 mars 2026

BDO SA

Isabelle Cartier-Rumo
Experte-réviser agréée
Réviser responsable

Petrit Kafexholli
Expert-réviser agréé

Régionale et formatrice



Les deux apprentis de commerce CFC en 1^{re} année à la CEN.

Devoirs de publication en lien avec les fonds propres et les liquidités

(Réf. OPub-FINMA, annexe 2, ch. 1.5). La Banque participe au régime des petites banques. Par conséquent la publication se limite aux chiffres-clés essentiels définis par la FINMA.

Exigences en matière de fonds propres

(en CHF 1 000)

		31.12.2025	31.12.2024
	Fonds propres pris en compte		
1	Fonds propres de base durs (CET1)	58 091	54 514
2	Fonds propres de base (T1)	58 091	54 514
3	Fonds propres totaux	58 091	54 514

Leverage Ratio

(en CHF 1 000)

		31.12.2025	31.12.2024
	Ratio de levier simplifié		
13a	Actifs (hors goodwill + participations) + opérations hors bilan	686 989	642 040
14f	Ratio de levier simplifié	8.46 %	8.49 %
14g	Fonds propres nécessaires selon l'art. 47b, al. 1, let. a, OFR	54 959	51 363

Liquidity Coverage Ratio

(en CHF 1 000)

		31.12.2025	30.09.2025	30.06.2025	31.03.2025	31.12.2024
	Ratio de liquidités à court terme (LCR)					
15	Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	69 949	76 512	69 455	74 532	64 859
16	Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie	31 083	31 821	29 452	31 927	30 079
17	Ratio de liquidités, LCR	225.04 %	240.45 %	235.83 %	233.44 %	215.63 %

Rive: un quartier qui fait vivre Nyon

Situé au bord du lac Léman, le Quartier de Rive est l'un des lieux les plus vivants de Nyon. Commerces, restaurants et animations rythment la vie de ce quartier historique tout au long de l'année. En 2025, Rive a célébré ses 50 ans, une étape symbolique qui témoigne de l'attachement des habitants, des commerçants et des acteurs locaux à ce lieu emblématique de la ville.

Thomas Greter, habitant de Prangins et retraité actif depuis 2017, est trésorier de l'Association pour l'Animation du Quartier de Rive et directeur opérationnel du Festival Rive Jazzy. Il évoque la dynamique du lieu et les initiatives qui contribuent à le faire vivre.

Les 50 ans du Quartier de Rive

Le Quartier de Rive a célébré ses 50 ans en 2025. Que représente cet anniversaire ?

En 2025, nous avons été très fiers de célébrer les 50 ans de Rive. Cet anniversaire a été porté notamment par Gérard Hardy, cofondateur de l'Association, qui s'occupe encore aujourd'hui de l'organisation des Puces de Nyon.

Il a présidé le comité d'organisation de cette fête et, pendant près de dix-huit mois de préparation, il a consacré énormément d'énergie pour que cet événement soit une réussite.



Un attachement personnel au quartier

D'où vous vient votre attachement à Rive ?

Ma famille, nos amis et nos voisins ont participé pendant de nombreuses années aux concerts du Festival Rive Jazzy. Chaque été, c'était toujours un grand plaisir de descendre à Rive pour profiter de l'ambiance et des concerts.

Lorsque j'ai pris ma retraite en 2017, j'ai rejoint le comité du festival, puis celui de l'Association.



Un quartier vivant toute l'année

Comment définiriez-vous l'identité du Quartier de Rive ?

L'Association pour l'Animation du Quartier de Rive est une organisation à but non lucratif dont l'objectif est de faire vivre ce lieu tout au long de l'année, en collaboration avec les habitants et les commerçants. Notre rôle est d'animer Rive et de soutenir ses acteurs.

Qu'est-ce qui rend ce lieu particulièrement vivant ?

Le Quartier de Rive possède un charme particulier, notamment grâce à sa proximité avec le lac et à ses ruelles bordées de maisons historiques. La plus ancienne date de 1306 et abrite aujourd'hui le caveau du club de jazz 1306, le seul club de jazz de Nyon.

Avec ses nombreux commerces, ses restaurants et leurs terrasses donnant sur des places ou sur le lac, le secteur attire toute l'année des visiteurs, des promeneurs et des festivaliers. La vie culturelle y est très active et attire un public venant de toute la région.

Une association au cœur de l'animation

Quel rôle joue l'Association dans la vie de Rive ?

L'Association organise de nombreux événements tout au long de l'année et joue ainsi un rôle important pour la région de Nyon et au-delà.

Elle est notamment à l'origine des Puces de Nyon, l'un des plus grands marchés aux puces de la région, qui se tient le dernier dimanche de chaque mois.

Elle organise aussi le Festival Rive Jazzy, dont la 33^e édition aura lieu cette année. Pendant cinq semaines, de juillet à août, des concerts de jazz de tous styles sont proposés sur les terrasses de Rive. Au fil des années, ce festival est devenu un rendez-vous incontournable et fait partie depuis 2018 des six grands festivals réunis sous le label « Nyon, ville de festivals ».



Parmi les autres événements figurent également la Brocante de Rive et le Village de Noël, aujourd'hui le seul marché de Noël de Nyon.

L'Association organise aussi différentes animations, comme la décoration des fontaines à Pâques, la table des commerçants en juin, l'installation d'un ciel de papillons entre mai et octobre ou encore les décorations de Noël.

Elle entretient également des liens étroits avec d'autres acteurs du lieu, comme les Pirates de Rive et la Société de Sauvetage de Nyon, qui participent régulièrement à certaines manifestations, notamment lors du Village de Noël ou de la fête des Pirates organisée en parallèle de la Brocante de Rive.



Des événements qui fédèrent

Quelle est l'ambition des événements organisés à Rive ?

L'objectif est de faire vivre le quartier tout au long de l'année et de le rendre attractif, aussi bien pour les habitants que pour les visiteurs.



Que représente Rive Jazzy pour le quartier et pour Nyon ?

Avec les Puces de Nyon, le Festival Rive Jazzy est probablement l'événement le plus connu à Rive dans la région. Il est devenu un rendez-vous incontournable.

Depuis son intégration dans le programme « Nyon, ville de festivals », le public attend chaque année avec impatience la publication du programme. Le festival attire de nombreux amateurs de jazz qui viennent écouter des concerts de grande qualité, profiter des restaurants et parfois même séjourner dans les hôtels de Rive ou de la ville.

Quel impact ces manifestations ont-elles pour les commerçants ?

Ces manifestations attirent beaucoup de visiteurs. Ils en profitent souvent pour découvrir les commerces de Rive ou pour se restaurer dans les nombreux restaurants.

Le public fait parfois de belles découvertes et découvre des commerces ou des établissements qu'il ne connaissait pas auparavant.



Comment mobilisez-vous autant d'acteurs autour de ces projets ?

L'Association fonctionne un peu comme une grande famille avec les habitants et les commerçants. L'accueil est chaleureux et l'ambiance conviviale, ce qui favorise l'engagement et la participation.

Un quartier économique et touristique

Comment décririez-vous la vie économique de Rive ?

Le quartier offre une grande diversité d'activités: hôtels, restaurants, bars, commerces spécialisés, activités culturelles et de loisirs.

On y trouve notamment un club de jazz, un studio de pilates, des cours de théâtre ou encore le village des pêcheurs, où les pêcheurs vendent leur poisson du jour.



Pourquoi est-il important de préserver des quartiers commerçants dynamiques ?

Les quartiers commerçants dynamiques contribuent fortement à la qualité de vie, aussi bien pour les visiteurs que pour les habitants.

Le secteur propose aussi une grande diversité d'activités culturelles, sportives et de loisirs, comme le club d'aviron, les terrains de jeux, le port de plaisance ou encore les excursions en bateau de la CGN.



Quels sont les défis actuels pour le quartier ?

L'un des principaux défis reste la question du stationnement ainsi que le développement de la mobilité douce.

L'offre commerciale doit également continuer à évoluer pour s'adapter aux habitudes de consommation et aux attentes de la population.

Des partenaires engagés

Que représente le partenariat avec la Caisse d'Épargne de Nyon ?

Le partenariat avec un acteur local comme la CEN est très précieux pour l'Association. Il contribue à la pérennité et au développement des projets menés à Rive.

Ce partenariat correspond parfaitement à notre philosophie : investir localement avec des partenaires locaux, pour les habitants et les acteurs de la région.



Pourquoi la présence d'une banque locale est-elle importante pour le quartier ?

La présence de la CEN est très importante pour un lieu comme Rive. Beaucoup d'habitants, notamment les plus âgés, continuent à utiliser de l'argent liquide.

Les visiteurs des événements organisés à Rive sont également nombreux à payer en espèces. Le bancomat de la Caisse d'Épargne de Nyon est donc très utile pour les habitants, les visiteurs, les frontaliers ou encore les personnes arrivant par bateau.

Dans un contexte où les distributeurs automatiques disparaissent progressivement, celui de Rive est très apprécié.

Comment décririez-vous votre collaboration avec la CEN ?

La collaboration entre l'Association et la CEN peut être qualifiée d'exemplaire. Depuis la mise en service du bancomat en 2021, le soutien de la banque et la qualité du service sont remarquables.

Le distributeur est disponible toute l'année et les éventuelles pannes sont rares. Lorsqu'elles se produisent, la réaction de la CEN est très rapide.

Consolider et préparer l'avenir

Quelles sont les ambitions du Quartier de Rive pour l'avenir ?

La célébration des 50 ans en 2025 a marqué une étape importante dans le développement du quartier. Ces dernières années, plusieurs projets ont été réalisés, comme la redynamisation du Festival Rive Jazzy, les illuminations de Noël, la création du Village de Noël ou encore l'installation du ciel de papillons.

Après ces initiatives et les célébrations de l'anniversaire, notre priorité est désormais de consolider ces projets, tant sur le plan financier qu'organisationnel. Nous souhaitons continuer à optimiser et dynamiser les événements existants, tout en restant ouverts à l'innovation pour l'avenir.

Un message pour les habitants et partenaires de Rive ?

Le comité de l'Association, les responsables des différentes commissions et les nombreux bénévoles resteront engagés aux côtés des habitants, des commerçants et des partenaires afin de continuer à dynamiser et faire vivre ce magnifique lieu qu'est le Quartier de Rive.



Soutien aux manifestations et sociétés locales

En tant qu'acteur économique régional, la Caisse d'Épargne de Nyon apporte chaque année son soutien à des associations et manifestations sportives, culturelles et sociales du district de Nyon. La CEN met un point d'honneur à encourager les notions de partage et de persévérance.



SPORT



CULTURE

Ils ont pu compter sur le soutien de la CEN en 2025!



Impressum

Conception et réalisation: RELAIS COM / www.relaiscom.ch

Photographies: RELAIS COM, Joao-Images / www.joao-images.com

Impression : BSR Imprimeurs, Gland

Régionale
et fière de l'être



cen.ch

Caisse d'Epargne de Nyon
Rue St-Jean 11 · CP 2205 · 1260 Nyon 2
T. 022 994 77 77 · info@cen.ch